Crous
Nantes
Pays de la Loire

DEMANDE DE CONGE POUR FORMATION SYNDICALE

-loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 (personnels administratifs)
-loi n° 82-997 du 23 novembre 1982 (personnels ouvriers)
-décret n° 84-474 du 15 juin 1984

A présenter au moins un mois avant le début du stage et accompagnée de la convocation de l'organisme responsable de l'organisation du stage.

NOM – PRENOM :

ETABLISSEMENT :

FONCTION :

sollicite le bénéfice d'un congé pour formation syndicale prévu par les textes précités pour une durée de :

☐ un jour, le
☐ plus d'un jour, du au inclus.

Signature de l'agent,

CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION

Demande présentée le:

Avis et signature du Chef d'établissement ou de service

Décision de la directrice générale du C.R.O.U.S

☐ congé accordé
☐ congé refusé

A , le

En cas de refus, le motif est explicité dans le courrier joint.

A Nantes, le